



PREMIER MINISTRE

---

# DES AVANCÉES CONCRÈTES POUR LES RURALITÉS

---

**PREMIER BILAN DES MESURES**  
DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX RURALITÉS  
DU 13 MARS 2015

**Nos ruralités**   
Une chance pour la France

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX RURALITÉS

— 14 septembre 2015 —

Vesoul (Haute-Saône)

## BILAN D'AVANCEMENT DES 46 MESURES

1. 800 maisons ou pôles de santé engagés en 2015		13. Élaborer des plans de mobilité rurale, dans le cadre des schémas régionaux de l'intermodalité	
2. 1 200 contrats avec des étudiants en médecine		14. Assurer les conditions de maintien des petites stations-service indépendantes via le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce	
3. Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux		15. Poursuivre la mise en œuvre du schéma national des véloroutes et voies vertes	
4. Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés		16. Élaborer un plan national du déploiement du télétravail, avec les associations d'élus et les partenaires sociaux	
5. Rénover le dialogue entre les élus et les agences régionales de santé		17. Développer des conventions de coordination entre les polices municipales, et la police ou la gendarmerie nationales	
6. 1 000 maisons de services au public (MSAP) ouvertes dès la fin 2016		18. Expérimenter des partenariats avec les acteurs locaux pour renforcer la présence de proximité de la gendarmerie	
7. Doubler le financement national des maisons de services au public par la création d'un fonds entre 9 opérateurs de services		19. Consolider et promouvoir le volontariat sapeur-pompier	
8. Encourager les services publics « itinérants »		20. Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	
9. Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015 l'opération « Écoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées		21. Tous les centres-bourgs couverts par la téléphonie mobile avant fin 2016	
10. Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles		22. Ouvrir un guichet « couverture mobile » pour accompagner les projets locaux	
11. 18 860 communes accompagnées dans leurs projets éducatifs territoriaux (PEDT)		23. Améliorer la couverture mobile à l'intérieur des logements	
12. Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire		24. Stimuler le financement participatif pour la médiation numérique	

## BILAN D'AVANCEMENT DES 46 MESURES

<p><b>25.</b> Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics pour atteindre 40 % de produits locaux dans la restauration collective d'ici à 2017</p>		<p><b>37.</b> « Aider » (Appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural) : un dispositif d'appui pour les projets des élus</p>	
<p><b>26.</b> Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental</p>		<p><b>38.</b> Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique</p>	
<p><b>27.</b> Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers</p>		<p><b>39.</b> Atteindre l'objectif de 40 % de femmes parmi les créateurs d'entreprise en milieu rural</p>	
<p><b>28.</b> Renforcer les « pôles d'excellence touristique »</p>		<p><b>40.</b> Simplifier l'accès des commerçants et artisans au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce</p>	
<p><b>29.</b> Lancer des « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux »</p>		<p><b>41.</b> Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale</p>	
<p><b>30.</b> Développer la marque Qualité Tourisme™</p>		<p><b>42.</b> Engager une démarche partenariale en mobilisant l'ensemble des leviers de développement pour les bourgs-centres</p>	
<p><b>31.</b> Engager la réforme du dispositif des zones de revitalisation rurale</p>		<p><b>43.</b> Coproduire avec les élus et les professionnels un urbanisme adapté aux ruralités et au périurbain</p>	
<p><b>32.</b> Améliorer la performance énergétique de plus de 50 000 logements par le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat en 2015</p>		<p><b>44.</b> Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires</p>	
<p><b>33.</b> Favoriser l'accès social à la propriété dans 6 000 communes rurales</p>		<p><b>45.</b> Ouvrir le chantier d'un acte II de la Loi Montagne</p>	
<p><b>34.</b> Soutenir les territoires à énergie positive pour une croissance verte</p>		<p><b>46.</b> Assurer un rééquilibrage territorial en faveur des espaces ruraux et de la revitalisation des bourgs-centres</p>	
<p><b>35.</b> Développer la méthanisation</p>		<p>&gt; Réduire les écarts de dotation injustifiés entre les territoires</p>	
<p><b>36.</b> Élaborer une directive nationale d'orientation relative à l'ingénierie d'État</p>		<p>&gt; Mobiliser les contrats de plan État-Région et les fonds européens pour le développement local</p>	

## Priorité 1 GARANTIR À TOUS L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

### UN ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ PARTOUT EN FRANCE

#### MESURE 1 800 maisons ou pôles de santé engagés en 2015

Contribuant à lutter contre la désertification médicale, les deux tiers des maisons ou pôles de santé sont situés dans des bourgs ruraux. Leur financement constitue une priorité d'utilisation des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux, augmentés de 200 millions d'euros en 2015.



#### OÙ EN EST-ON ?

708 maisons de santé sont aujourd'hui en service. 95 sont en construction, dont une majorité seront en service d'ici la fin 2015.

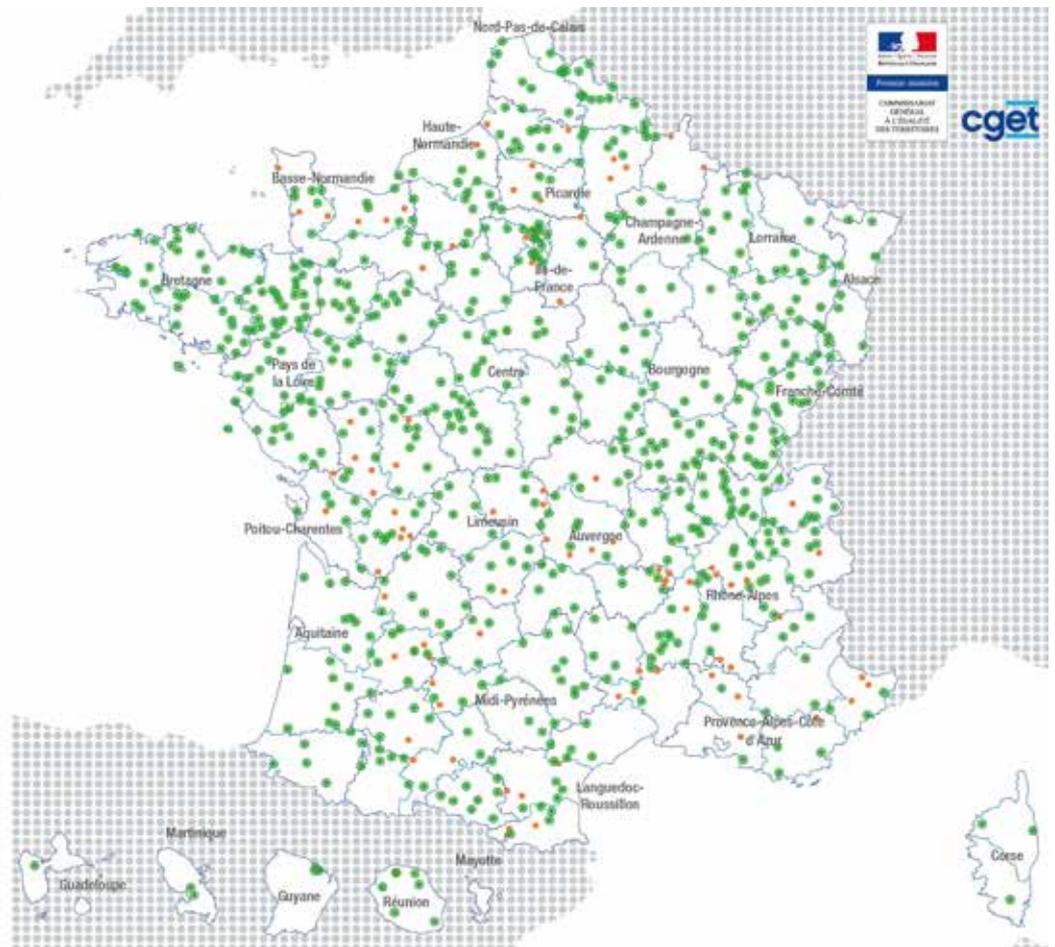
#### MAISONS DE SANTÉ OUVERTES ET EN CONSTRUCTION

AU 1ER SEPTEMBRE 2015

#### Localisation des maisons de santé à la commune au 01/09/2015

- Les 708 maisons de santé ouvertes
- Les 95 maisons de santé en construction

#### Évolution du nombre de maisons de santé



SOURCES DES DONNÉES : OBSERVATOIRE DES RECOMPOSITIONS, DGOS 2015, IGN GéoFla 2013 • RÉALISATION : COET, DOCT, DIST - CELLULE CARTO, PM, 2015



MESURE

3

## Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux

La rémunération collective d'équipes des professionnels de santé dans les maisons ou pôles de santé pluridisciplinaires, ainsi que les centres de santé, est pérennisée et généralisée en 2015.



### OÙ EN EST-ON ?

La rémunération collective de plus de 300 équipes de soins de proximité est d'ores et déjà pérennisée. Valorisant de nouveaux services et une meilleure qualité des soins pour les patients, elle sera généralisée à 1 000 équipes d'ici à 2017.

Plusieurs expérimentations en matière de télémédecine seront lancées afin de permettre aux patients pris en charge en ville ou dans des structures médico-sociales (EHPAD) de bénéficier d'une expertise spécifique à distance. Objectifs : faciliter l'accès à l'offre de soins dans des délais raisonnables, mais aussi réduire les déplacements du patient.



### OÙ EN EST-ON ?

Des expérimentations vont pouvoir être conduites dans 9 régions (Alsace, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Martinique, Pays-de-la-Loire et Picardie) afin de permettre aux patients souffrant de plaies chroniques et/ou complexes de bénéficier d'une expertise spécifique par la voie de la télémédecine. En parallèle, les travaux relatifs à la publication d'un cahier des charges spécifique à la télésurveillance des patients insuffisants cardiaque et d'un cahier des charges générique pour les téléconsultations et téléexpertises se poursuivent.

MESURE

4

## Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés

Les médecins installés sur ces territoires percevront une rémunération complémentaire, versée par les agences régionales de santé.



### OÙ EN EST-ON ?

Le nouveau décret précisant les modalités de rémunération des médecins installés sur les territoires isolés sera publié à l'automne.

600 médecins correspondants du Samu seront en place d'ici fin 2015 pour garantir un accès aux soins urgents en moins de trente minutes sur tout le territoire.



### OÙ EN EST-ON ?

503 médecins correspondants du Samu sont actuellement déployés dans les territoires, contre 400 fin 2014.

Le financement des hôpitaux de proximité sera adapté pour les établissements qui contribuent à la mise en place d'une offre de soins hospitaliers essentiels dans les zones les plus fragiles.



#### OÙ EN EST-ON ?

---

Une mission sur le modèle économique et sur le rôle de l'hôpital de proximité a été confiée à l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH). Les conclusions sont attendues pour fin 2015. 63 hôpitaux ruraux sont d'ores et déjà accompagnés en raison de leur isolement.

### MESURE 5

---

## Rénover le dialogue entre les élus et les agences régionales de santé

Le projet de loi de modernisation de notre système de santé instaure des conseils territoriaux de santé pour coordonner les actions des élus et des agences régionales de santé (ARS), notamment en faveur de l'offre de soins de proximité.



#### OÙ EN EST-ON ?

---

Texte en cours de débat au Parlement. La définition des territoires sur lesquels seront installés ces conseils se fera en concertation avec les élus locaux jusqu'à fin 2016.

1 000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »

MESURE **6** 1 000 maisons de services au public (MSAP) ouvertes dès la fin 2016

364 maisons de services au public labellisées sont en fonctionnement actuellement. Dans les zones rurales et de montagne, le partenariat avec La Poste permettra à des bureaux de poste, qui sont aujourd'hui en déficit d'activité, d'accueillir des maisons de services au public.



OÙ EN EST-ON ?

Depuis le 13 mars 2015, sur 81 départements recensés, 287 nouveaux projets de maisons ont d'ores et déjà été identifiés par les préfets, dont 109 portés par des bureaux de Poste. Pour la fin de l'année 2015, 100 MSAP supplémentaires seront en service, dont 26 portées par La Poste. Le repérage de nouveaux projets se poursuit dans les autres départements. La première maison de services au public portée par le groupe La Poste ouvrira en octobre dans le Lot.

**MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)**

AU 31 AOÛT 2015

**364 maisons de services au public (MSAP) au 31 août 2015**

● MSAP en fonctionnement

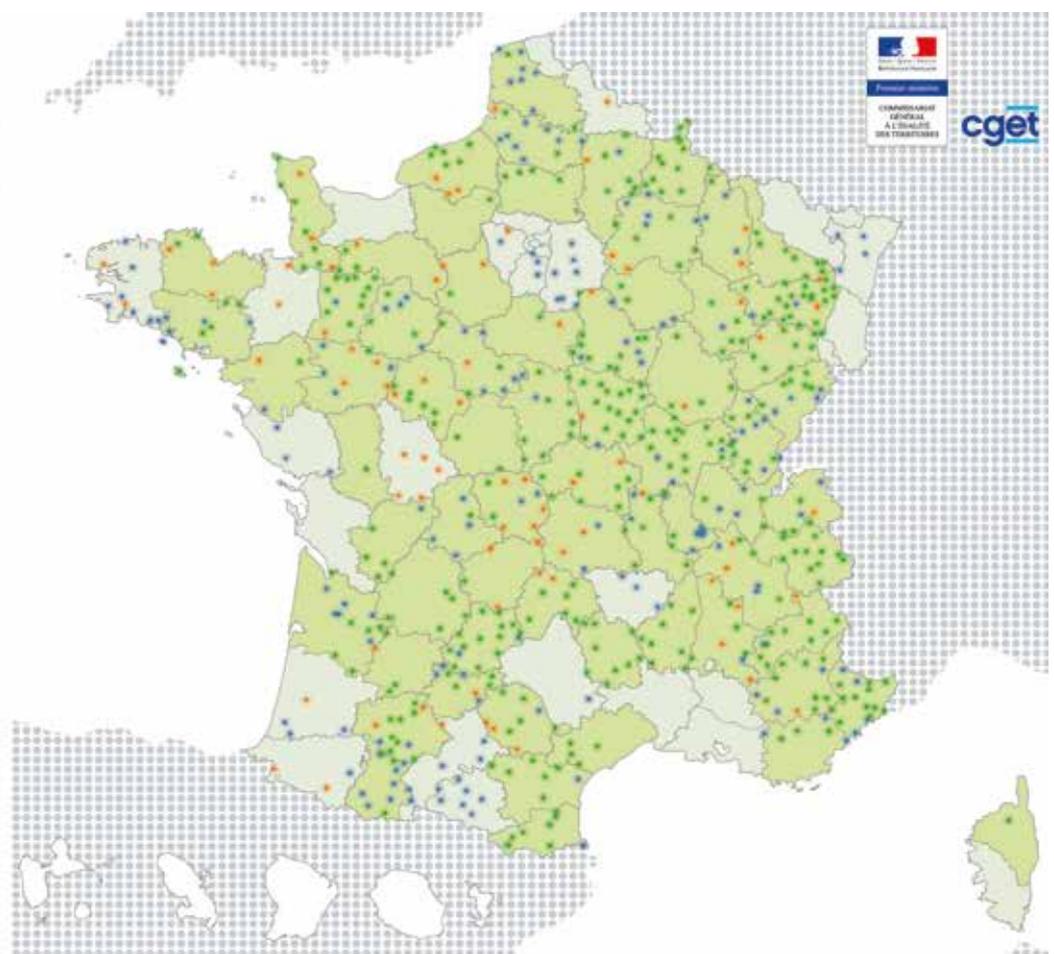
**67** départements disposant d'au moins 1 MSAP

**287 projets de maisons de services au public en cours identifiés au 3 septembre 2015**

● MSAP devant être créée fin 2015

● MSAP devant être créée fin 2016

Pour le département du Calvados, 12 projets de MSAP sont identifiés mais leur localisation n'est pas encore déterminée



SOURCES DES DONNÉES : CGET 2015, ION GÉO FLA 2013 • RÉALISATION : CGET DDT • CELLULE CARTO, PH, 2015

MESURE

7

## Doubler le financement national des maisons de service au public par la création d'un Fonds entre les opérateurs de services

Un partenariat financier entre les opérateurs et l'État sera conclu pour créer un Fonds de soutien des opérateurs, à hauteur de l'effort financier déjà engagé par l'État. Porté par le Commissariat général à l'égalité des territoires, ce fonds sera doté de plus de 21 millions d'euros sur la période 2015-2017.



### OÙ EN EST-ON ?

Les cadres contractuels du fonds (accord national et conventions techniques et financières) sont en cours de négociations avec les opérateurs. Le fond sera opérationnel cet automne (en novembre).

MESURE

8

## Encourager les services publics « itinérants »

Une mission a été confiée par le Premier ministre au député Nicolas Bays pour définir les conditions de développement de ces nouvelles manières de rendre le service public.



### OÙ EN EST-ON ?

Le rapport de la mission doit formuler des propositions concrètes et opérationnelles pour la mise en place de services publics itinérants. Les premières expérimentations seront engagées dès 2016.

## L'ÉCOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET CITOYENNE

MESURE

9

## Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015 l'opération « Écoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées

Les initiatives des territoires ruraux seront soutenues via la prolongation jusqu'au 31 décembre 2015, de l'opération « Écoles connectées », qui apporte un soutien financier aux projets.



### OÙ EN EST-ON ?

La phase de préfiguration du Plan numérique engagée dès cette rentrée permet d'amplifier cette dynamique : près de 600 établissements, dont 223 collèges, implantés dans 77 départements participent à cette préfiguration, dont des collèges issus de territoires ruraux.

MESURE  
**10**

## Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles

En réponse à l'éparpillement des petites écoles en milieu rural et au recul de la démographie des élèves, des conventions pluriannuelles permettant d'accompagner les réorganisations du réseau des écoles seront conclues avec les élus locaux.



### OÙ EN EST-ON ?

Sous la responsabilité des académies, des conventions pluriannuelles ont été signées en Ariège, dans le Cantal, le Gers, les Hautes-Pyrénées et le Lot. Dans l'Allier, la Creuse et la Haute-Loire, elles sont en cours de négociation.

MESURE  
**11**

## 18 860 communes accompagnées dans leurs projets éducatifs territoriaux (PEDT)

L'accompagnement et le conseil apportés par les services de l'État seront prioritairement consacrés aux élus des communes rurales afin de leur permettre d'établir, durant l'année 2015, des projets éducatifs territoriaux adaptés et bénéfiques pour la réussite des enfants.



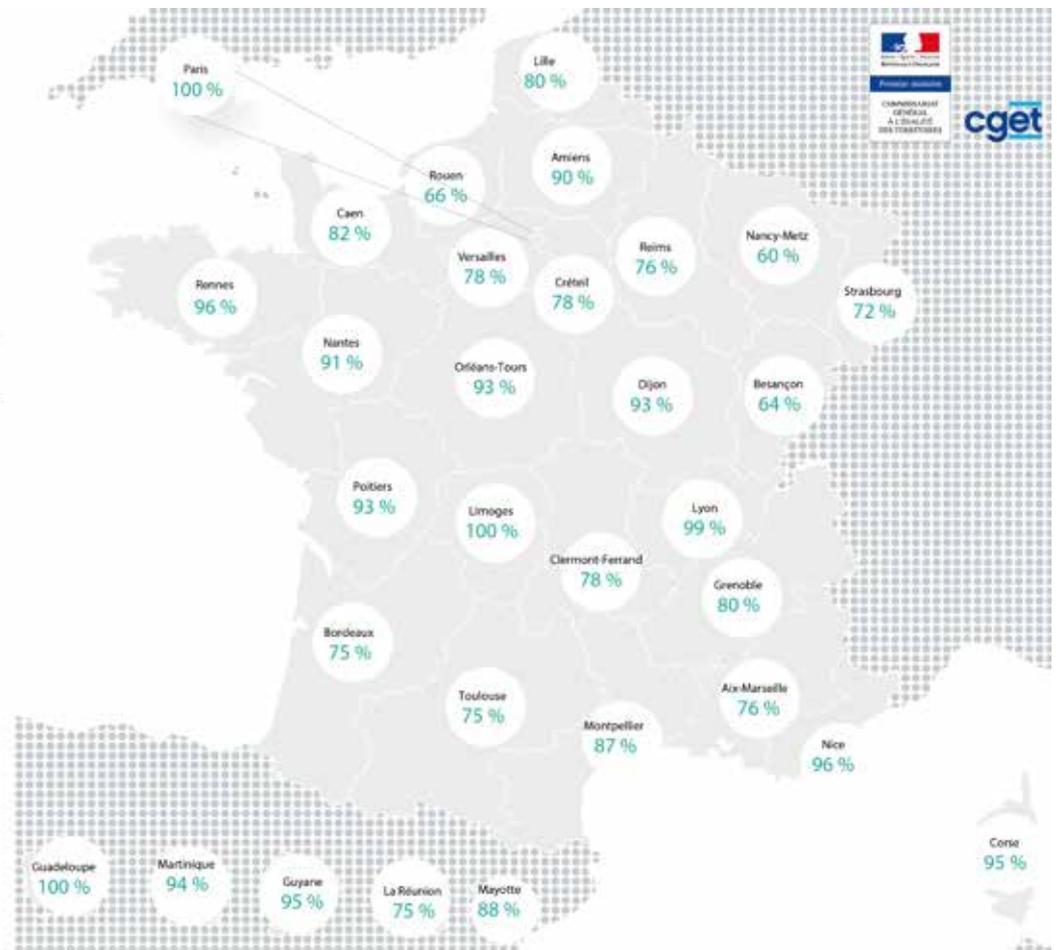
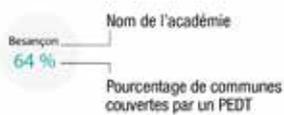
### OÙ EN EST-ON ?

À la rentrée 2015, sur les 23 000 communes françaises disposant d'une école publique, 18 860 communes (dont 12 411 de moins de 2 000 habitants) sont couvertes par un PEDT. L'objectif d'une couverture à 100 %, d'ici fin novembre 2015, des communes disposant d'une école est maintenu.

### PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX (PEDT)

AU 1ER SEPTEMBRE 2015

#### Communes couvertes par un PEDT (en % par académie)



## DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIÉES AU CŒUR DES RURALITÉS

### MESURE **12** Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire

La politique culturelle s'appuiera sur le renforcement de la mobilisation des institutions culturelles de tous les champs, notamment par le développement de leurs ressources numériques, le soutien aux programmations culturelles itinérantes sur les territoires, le développement des résidences d'artistes, le développement de l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement agricole. L'objectif est de doubler le nombre de conventions de développement culturel (300 début 2015).



#### OÙ EN EST-ON ?

351 nouvelles conventions ont été négociées avec les collectivités, en particulier avec les communautés de communes, pour un montant total de 4 millions d'euros.

Doté d'une enveloppe d'un million d'euros, un appel à projets national sur les médias de proximité a permis de soutenir dix actions se déroulant en milieu rural. Par ailleurs, une convention entre le ministère de la culture et de la communication et la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux est en cours de finalisation.

## FACILITER LA MOBILITÉ GRÂCE À DES RÉPONSES ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES RURAUX ET PÉRIURBAINS

### MESURE **13** Élaborer des plans de mobilité rurale, dans le cadre des schémas régionaux de l'intermodalité

Les plans de mobilité rurale prendront en compte les spécificités des territoires à faible densité démographique, notamment en combinant les transports collectifs, les usages partagés des véhicules motorisés et les modes de déplacement non motorisés.



#### OÙ EN EST-ON ?

Les plans de mobilité rurale sont désormais rendus obligatoire par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et pour la croissance verte. Par ailleurs, un guide méthodologique, qui recense les bonnes pratiques françaises et internationales en matière de mobilité rurale, sera mis à disposition des collectivités au premier trimestre 2016.

MESURE  
**14**

## Assurer les conditions de maintien des petites stations-service indépendantes via le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

Afin de continuer à soutenir les investissements des stations-service indépendantes après la suppression de la dotation budgétaire allouée par l'État au comité professionnel de la distribution des carburants, le Gouvernement a réservé, en 2015, sur le Fisac, une enveloppe de 2,5 millions d'euros.



### OÙ EN EST-ON ?

Une première série de 27 stations-service va faire l'objet d'une aide.

MESURE  
**15**

## Poursuivre la mise en œuvre du schéma national des véloroutes et voies vertes

L'État favorisera, aux côtés des collectivités, l'achèvement du schéma national des véloroutes et voies vertes. À terme, ce réseau comprendra plus de 20 000 kilomètres.



### OÙ EN EST-ON ?

11 000 kilomètres du réseau des véloroutes et voies vertes sont en fonctionnement. 75M € sont consacrés au développement des modes doux dans les CPER.

## LE TÉLÉTRAVAIL, UN MOYEN PERTINENT POUR FAVORISER LA PRÉSENCE D'ACTIFS DANS LES ESPACES RURAUX

### MESURE 16 **Élaborer un plan national de déploiement du télétravail avec les associations d'élus et les partenaires sociaux**

Le Gouvernement développera différents outils de développement du télétravail et d'accompagnement des acteurs : diffusion des expériences et études, sensibilisation aux gains du télétravail, appui au développement du réseau des lieux d'accueil (télécentres, centres de co-working et tiers lieux), expérimentations dans le cadre des « contrats de réciprocité » (cf. mesure 44), création d'un observatoire national du télétravail.



#### OÙ EN EST-ON ?

Le décret visant à encadrer et soutenir le développement du télétravail dans la fonction publique sera soumis à la concertation dans le cadre du conseil commun de la fonction publique du 24 septembre 2015. Sa publication est attendue fin novembre.

Le CGET et la Direction générale du Travail réuniront un groupe de travail pour les entreprises cet automne.

## LA PROTECTION DES POPULATIONS ET DES BIENS POUR ASSURER LA QUALITE DE VIE

### MESURE 17 **Développer des conventions de coordination entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales**

Le ministère de l'Intérieur travaille à la modernisation et au développement des conventions de coordination entre police et gendarmerie pour une meilleure efficacité aux services des citoyens.



#### OÙ EN EST-ON ?

2 374 conventions sont signées entre les polices municipales, d'une part, et la police et la gendarmerie nationale d'autre part. L'objectif est de couvrir les quelques 4 000 communes qui disposent d'une police municipale.

### MESURE 18 **Expérimenter des partenariats avec les acteurs locaux pour renforcer la présence de proximité de la gendarmerie**

L'expérience en cours à Serquigny (Eure) a fait ses preuves : la gendarmerie nationale développe un nouveau contact de proximité, en tenant des permanences dans un bureau de La Poste. Les gendarmes y exercent une mission de proximité renouvelée, dans des lieux de passage et renforcent leur action de terrain.



#### OÙ EN EST-ON ?

Une convention d'expérimentation d'une présence de la gendarmerie dans des bureaux de poste a été signée entre les deux parties prenantes le 8 juin 2015 pour développer de nouveaux partenariats de proximité.

MESURE  
**19**

## Consolider et promouvoir le volontariat sapeur-pompier

Dans les territoires ruraux, les volontaires sont indispensables pour garantir le bon fonctionnement des services d'incendie et de secours au sein desquels ils représentent la très grande majorité des effectifs, et assurer une présence sur l'ensemble des territoires, au plus près des Français. Or, depuis le début des années 2000, le nombre d'engagements a régulièrement diminué. Pour inverser cette tendance, un plan d'actions pour les sapeurs-pompiers volontaires a été signé en octobre 2013 à Chambéry.



### OÙ EN EST-ON ?

La mise en place du plan d'action de 2013 a permis le recrutement de 1 442 volontaires supplémentaires. Le lancement d'un service civique à la personne depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et la signature, en juillet, d'une convention entre le ministère de l'Intérieur et l'Association des maires de France permet de maintenir le rythme des recrutements.

## Priorité 2

# AMPLIFIER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

ACCÈS AU NUMÉRIQUE ET CONNEXION AU TÉLÉPHONE MOBILE, DES IMPÉRATIFS POUR L'ATTRACTIVITÉ

MESURE  
**20**

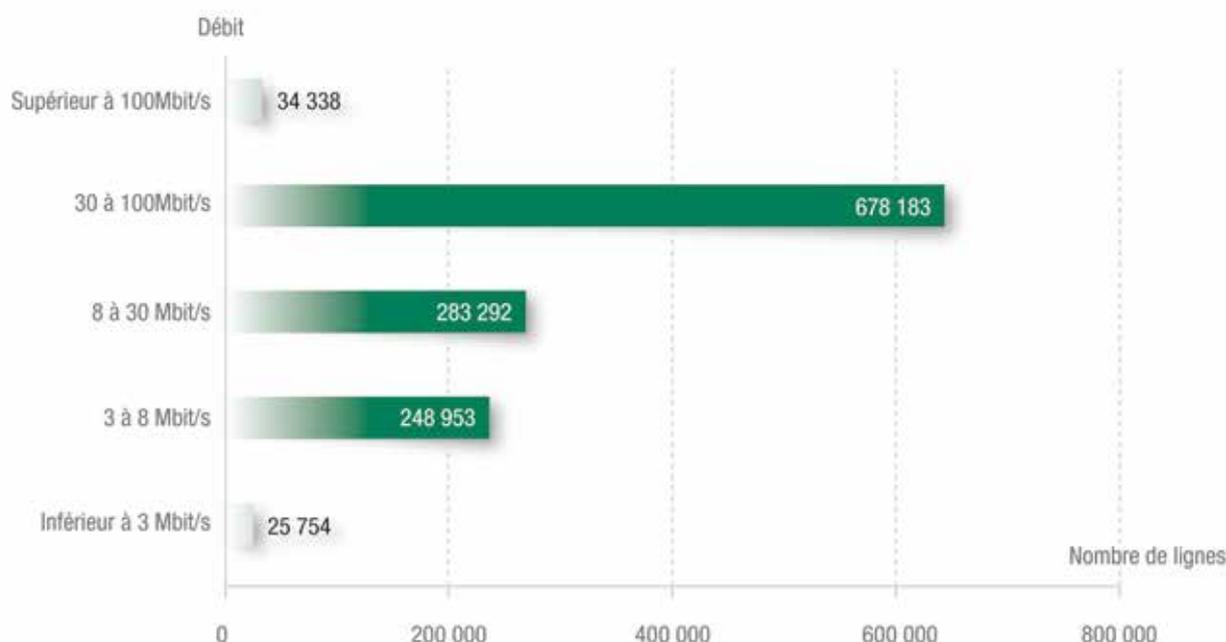
Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités

Afin de répondre aux besoins des populations les plus mal desservies aujourd'hui, les collectivités seront encouragées à recourir à des solutions complémentaires à la fibre optique jusqu'à l'abonné (solutions filaires, radio, satellitaires...). Le cahier des charges du plan France Très Haut Débit (THD) sera revu en ce sens.

En zone rurale, ce qui concerne 29 335 communes de moins de 2 000 habitants situés hors agglomération et où l'on compte 8,5 millions de lignes pour 14,6 millions d'habitants, 710 000 lignes sont devenues éligibles au très haut débit (+ 66 % soit un taux de progression supérieur au taux national). L'amélioration des débits, au-delà de 3 Mbits/s, a concerné 530 000 lignes, en partie grâce aux abonnements par satellite.

### PROGRESSION ENTRE 2014 ET 2015 DE L'ÉLIGIBILITÉ À INTERNET HAUT OU TRÈS HAUT DÉBIT DANS LES ZONES RURALES\*

\*Communes de moins de 2 000 habitants situées hors unités urbaines



SOURCES DES DONNÉES : DONNÉES PUBLIQUES - OBSERVATOIRE DU TRÈS HAUT DÉBIT, INSEE • RÉALISATION : CGET CIGT - OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES - CELLULE CARTO, AQ, 2016

La dynamique du plan France THD est lancée sur toute la France, en particulier sur les zones d'initiative publique qui vont rapidement rejoindre les taux de couverture THD des zones les plus denses. À l'échelle nationale, la couverture en THD (>30 Mbits/s) est passée de 27,1 % à 44,3 % à juin 2015 ; en zone d'initiative publique\*, dont les zones rurales, la couverture THD est passée de 2 % à 24 %.



### OÙ EN EST-ON ?

L'arrêté du 12 mai 2015 prévoit de nouvelles dispositions qui permettent de traiter en priorité les attentes de ceux qui n'ont pas un accès à Internet de qualité. À ce stade, 87 départements sont engagés dans le plan France THD. L'État a déjà engagé plus d'1,5 milliard d'euros de subventions. D'ici 2020, ces projets des collectivités territoriales soutenus par l'État prévoient de déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné à destination de plus de 6 millions de foyers et de locaux professionnels.

\* En savoir plus sur les zones d'initiative publique : [www.francethd.fr](http://www.francethd.fr)

## MESURE 21 Tous les centres-bourgs couverts par la téléphonie mobile avant fin 2016

L'achèvement du programme de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile (2G) se fera d'ici la fin 2016.

En outre, le programme zones blanches sera étendu à la 3G (Internet mobile) et un nouveau calendrier de réalisation sera fixé.



### OÙ EN EST-ON ?

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a pris en compte l'engagement du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 relatif à l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile dans les zones les plus rurales.

Les 4 opérateurs de réseaux mobiles se sont engagés à couvrir :

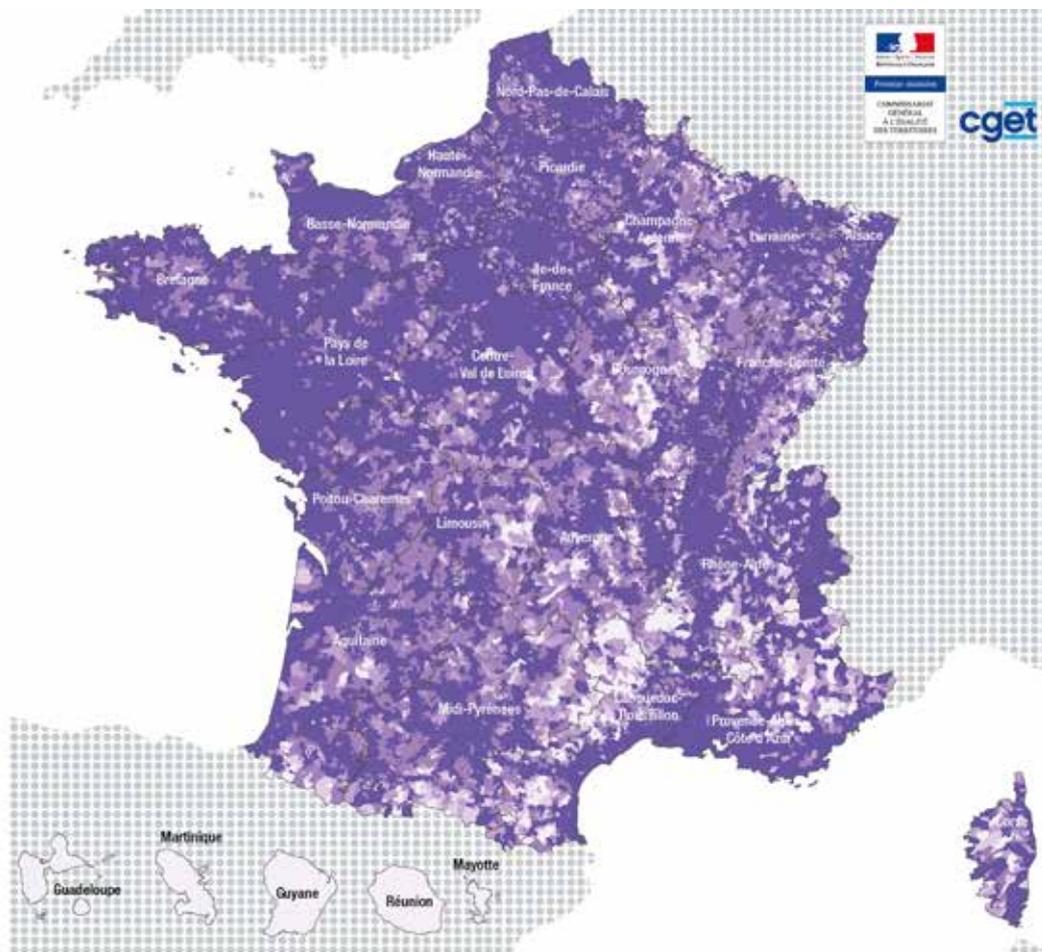
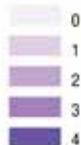
- le reliquat des 3 300 centres-bourgs du programme de résorption des zones blanches 2G, ainsi que les dernières communes identifiées dans le cadre d'un recensement en cours par une couverture en téléphonie mobile d'ici fin 2016 ;
- l'ensemble des 3 600 centres-bourgs non couverts en 3G (accord dit de « RAN Sharing 3G ») par un accès mobile à Internet d'ici mi-2017.

Pour assurer l'application de ces 2 mesures, la loi a renforcé le pouvoir de sanction de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) en cas de non-respect des engagements des opérateurs.

### OPÉRATEURS ET RÉSEAU 3G SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

A FIN 2014

**Nombre d'opérateurs distribuant la 3G**  
(par commune, 90% de la population couverte par au moins 1 opérateur)



SOURCES DES DONNÉES : ARCEP 2014, IGN GEO FLA 2013 • RÉALISATION : CGET-DST - CELLULE CARRO, AG 2015

MESURE  
**22**

## Ouvrir un guichet « couverture mobile » pour accompagner les projets en dehors des centres villes

Un guichet unique capable de traiter au fil de l'eau les demandes des collectivités territoriales sera créé. Piloté par l'Agence du numérique, ce guichet permettra aux collectivités de compléter localement la couverture mobile. Ces collectivités bénéficieront pour cela d'un cofinancement par l'État des équipements installés, auxquels l'ensemble des opérateurs auront l'obligation de se raccorder.



### OÙ EN EST-ON ?

Les opérateurs mobiles se sont engagés à équiper 800 sites sur une période de 4 ans pour couvrir des zones dépourvues de couverture, au-delà des centres-bourgs, qu'il s'agisse de sites d'intérêt économique, touristique ou de service public. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit la signature entre l'État, les représentants des collectivités territoriales et les opérateurs de communications électroniques, dans un délai de trois mois à compter de sa promulgation, d'une convention définissant les conditions de mise en œuvre de cette mesure.

L'Agence du numérique ouvrira début novembre un guichet unique d'information à destination des collectivités territoriales pour les orienter sur les mesures appropriées pour améliorer la couverture mobile de leurs territoires. L'appel à projet du guichet « couverture mobile » sera ouvert d'ici la fin de l'année 2015.

MESURE  
**23**

## Améliorer la couverture mobile à l'intérieur des logements

Un accord sera conclu avec les opérateurs mobiles pour la mise à disposition de solutions adaptées (femto-cellules, pico-cellules, répéteurs) à faible coût et interopérables, ce qui permettra de mieux satisfaire les différents besoins d'utilisation, tant à titre personnel que professionnel.



### OÙ EN EST-ON ?

Les opérateurs de réseaux mobiles proposent désormais des solutions permettant d'apporter la couverture mobile au sein des logements, en s'appuyant sur les accès haut ou très haut débit des foyers. Près de 74 % des clients des opérateurs de réseaux mobiles peuvent aujourd'hui bénéficier de ce type de solution, quel que soit leur opérateur haut débit ou très haut débit.

Ces opérateurs proposent généralement des offres de couverture des bâtiments à destination des entreprises.

L'application des mesures 21 à 23 permettra d'apporter des solutions aux besoins identifiés par les acteurs sur l'ensemble des territoires aujourd'hui identifiés comme non desservis.

MESURE  
**24**

## Stimuler le financement participatif pour la médiation numérique

La constitution d'un fonds financier abondé par des contributions d'acteurs publics et privés permettra le financement d'un réseau national des lieux de médiation numérique proposant un accompagnement individualisé. Les partenaires contributeurs s'engageront à parrainer les projets en matière d'emploi, d'insertion ou d'innovation sociale par le numérique.



### OÙ EN EST-ON ?

La mise en place récente de l'Agence du numérique a permis d'initier les travaux de constitution du fonds financier et des partenariats avec différents acteurs privés ou publics pour soutenir un réseau national regroupant l'ensemble des structures (espaces publics numériques, fab-labs, tiers-lieux...) destinés à l'accompagnement des personnes dans l'utilisation du numérique. La structuration de ces partenariats devrait être concrétisée d'ici la fin de l'année.

## UNE AGRICULTURE LOCALE COMPÉTITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

MESURE  
**25**

## Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics pour atteindre 40 % de produits locaux dans la restauration collective d'ici à 2017

Trois types d'actions sont engagés :

- Faire connaître aux acteurs les possibilités offertes par le code des marchés publics ;
- Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement : réunions d'information, dispositif de formation et de diffusion de bonnes pratiques, appels à projets du Programme national pour l'alimentation ;
- Développer les plates-formes collaboratives.



### OÙ EN EST-ON ?

Ont été mis en place :

- un guide méthodologique pour créer un projet d'approvisionnement de proximité en restauration collective via une plate-forme ;
- une brochure rassemblant des fiches techniques sur les différents soutiens financiers possibles pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité.

MESURE  
**26**

## Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental

Créé par la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014, le groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) est un collectif comprenant en majorité des agriculteurs, qui mettent en œuvre, de façon libre et volontaire, un projet d'amélioration des méthodes de production agricole pour combiner performance économique, environnementale et sociale. Ce projet se fait sur un « petit » territoire, où plusieurs agriculteurs sont concernés par les mêmes enjeux ce qui est propice aux échanges. Il permet d'identifier des pratiques innovantes, de montrer des réussites dans les domaines à la fois économique et environnemental, et de diffuser ces résultats pour les démultiplier.



### OÙ EN EST-ON ?

Suite à l'appel à projets lancé en région par les DRAAF (Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), une dizaine de GIEE était reconnue en février, 80 fin juin et 108 fin août. Une quinzaine supplémentaire le sera courant septembre.

MESURE  
**27**

## Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers

L'objectif des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF) est d'offrir aux acteurs forestiers privés la possibilité de gérer durablement leurs forêts au niveau d'un territoire cohérent afin de mobiliser davantage de bois tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux.



### OÙ EN EST-ON ?

Suite à la publication du décret n° 2015-728 du 24 juin rendant possible la création de GIEEF, plusieurs sites sont en cours d'identification. La signature d'un premier GIEEF est prévue en Rhône-Alpes fin septembre.

MESURE  
**28**

## Renforcer les « pôles d'excellence touristique »

Parmi les mesures identifiées lors des Assises du tourisme, la création de cinq « pôles d'excellence touristique », concerne fortement les territoires ruraux puisque 4 d'entre eux traiteront de l'aénotourisme, de la montagne l'été, de l'écotourisme et du tourisme de savoir-faire. Chaque pôle produit, avant la fin du 1er semestre 2015, une feuille de route présentant une stratégie de promotion à l'international et 2 ou 3 pistes de projets fédérateurs qui pourraient être mis en œuvre à partir de l'été.



### OÙ EN EST-ON ?

Les feuilles de route de 5 pôles d'excellence seront présentées au secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, le 15 septembre prochain. Une enveloppe du Programme d'investissement d'avenir (PIA) dédiée au tourisme financera ces actions.

MESURE  
29

## Lancer des « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux »

Afin de renforcer une offre touristique de proximité, reflétant la diversité et la qualité de l'offre française, le Gouvernement vient de lancer un appel à projets pour des « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux » (SPOTT).



## OÙ EN EST-ON ?

L'appel à projets a reçu 46 candidatures et un comité de sélection a retenu 12 lauréats. Liste consultable sur :

<http://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/contrats-spott#resultats>

MESURE  
30

## Développer la marque Qualité Tourisme™

En complément de ces mesures, le Gouvernement déploie dès à présent la marque Qualité Tourisme™ dans les territoires, en particulier grâce aux nouveaux partenariats ouverts avec la Chambre de commerce et d'industrie de France et le réseau des comités et agences départementaux du tourisme, pour favoriser l'accès à la marque par les acteurs du tourisme.



## OÙ EN EST-ON ?

Une campagne de communication auprès du grand public a été réalisée cet été : lancement d'un site Internet bilingue grand public le 23 juin > <http://www.entreprises.gouv.fr/qualite-tourisme>, campagne de communication sur les sites Via Michelin, Trip Advisor, Le Routard, diffusion de flyers. Des contrats ou des partenariats ont été signés avec de nouveaux partenaires : des départements, des agences de développement touristique, les chambres de commerce et d'industrie d'Alsace et les « bistrots de pays » pour mieux couvrir les territoires ruraux et de montagne.

## UN NOUVEAU ZONAGE DE REVITALISATION RURALE

MESURE  
31

## Engager la réforme du dispositif des zones de revitalisation rurale



Suite à une concertation avec les associations nationales d'élus la mesure sera inscrite dans les lois de finances pour 2016.

Voir annonce dans la partie

« **Les nouvelles mesures pour les territoires ruraux** ».



MESURE  
**33**

## Favoriser l'accès social à la propriété dans 6 000 communes rurales

Afin de redynamiser les bourgs-centres et d'éviter l'urbanisation des terres en périphérie de espaces bâtis, le prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat d'un bien immobilier a été élargi à l'ancien sous condition de travaux dans les bourgs ruraux qui connaissent un niveau de vacances de logements supérieur à la moyenne nationale (8 %) et qui sont dotés de services de proximité menacés par une baisse d'attractivité de la commune.

6 000 communes ont ainsi été sélectionnées sur l'ensemble de la France.



### OÙ EN EST-ON ?

---

Au 31 août 2015, 780 prêts à taux zéro ruraux ont été déclarés. Au total, 31 620 ménages ont bénéficié d'un PTZ pour financer l'achat de leur bien immobilier, dans le neuf ou dans l'ancien.

*Voir annonce dans la partie*

« **Les nouvelles mesures pour les territoires ruraux** ».

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE

### MESURE 34 Soutenir les territoires à énergie positive pour une croissance verte

Le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a lancé un appel à projets pour 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte et le climat.

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les actions territoriales concourant à la transition énergétique : rénovation énergétique de bâtiments de construction à énergie positive, développement des transports propres et doux, traitement et valorisation des déchets et ressources locales, déploiement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, adaptation aux risques, mobilisation citoyenne.

Chaque territoire bénéficie d'un appui financier de 500 000 euros du Fonds de financement de la transition énergétique.



#### OÙ EN EST-ON ?

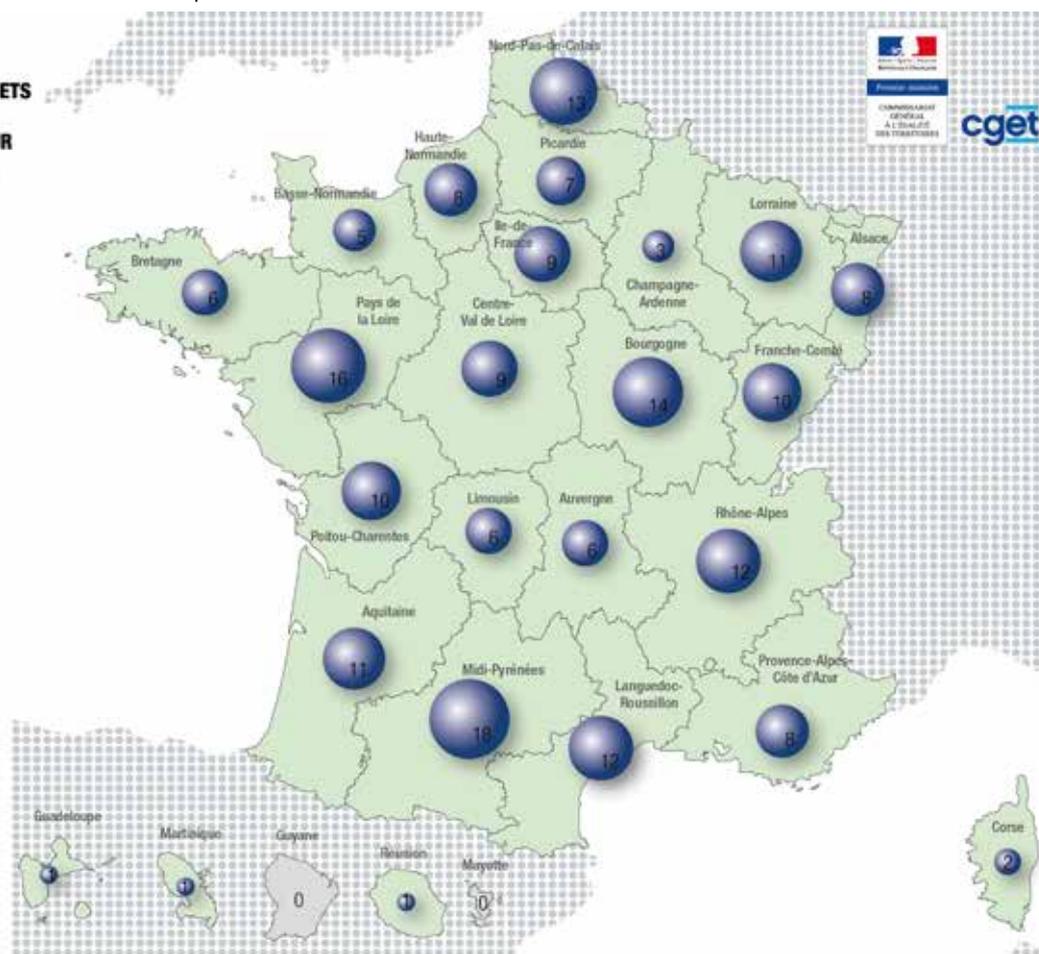
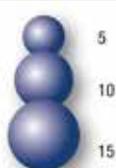
En un an, ce sont déjà 316 collectivités réunies dans 120 territoires lauréats, qui ont pu bénéficier de ce soutien. Elles représentent 15 millions d'habitants et une aide totale de 60 millions d'euros.

Les communautés de travail régionales dresseront, pour le 15 octobre, un bilan précis de cette première année de mobilisation.

#### RÉPARTITION RÉGIONALE DES 212 PROJETS LAURÉATS DE L'APPEL À PROJET « TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET LE CLIMAT »

EN SEPTEMBRE 2015

Nombre de projets lauréats de l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte et le climat », (par région)



SOURCES DES DONNÉES : METIDE 2015, IGN Géo-FLA 2013 • RÉALISATION : CGET/OST - CELLULÉ CARTO, AG 2015

Un second appel à projets sera lancé, à l'automne 2015, pour faciliter la promotion des territoires « en devenir », déployer les contrats locaux de transition énergétique dans les territoires ruraux et susciter de nouvelles vocations.

Les territoires qui s'engageront à appliquer par anticipation toutes les nouvelles dispositions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et à réaliser des projets exemplaires du point de vue environnemental pourront voir leur aide financière augmentée jusqu'à 2 millions d'euros au bénéfice d'un projet stratégique.

MESURE  
**35**

## Développer la méthanisation

Le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a lancé un appel à projets pour le développement de 1 500 installations de méthanisation en trois ans.

Cet appel à projets, ouvert jusqu'en septembre 2017, vise à identifier les porteurs de projets pour mieux les accompagner dans leurs démarches. Il s'adresse aussi bien à des porteurs de projets du monde agricole, de l'industrie ou de l'agroalimentaire qu'à des collectivités territoriales.



### OÙ EN EST-ON ?

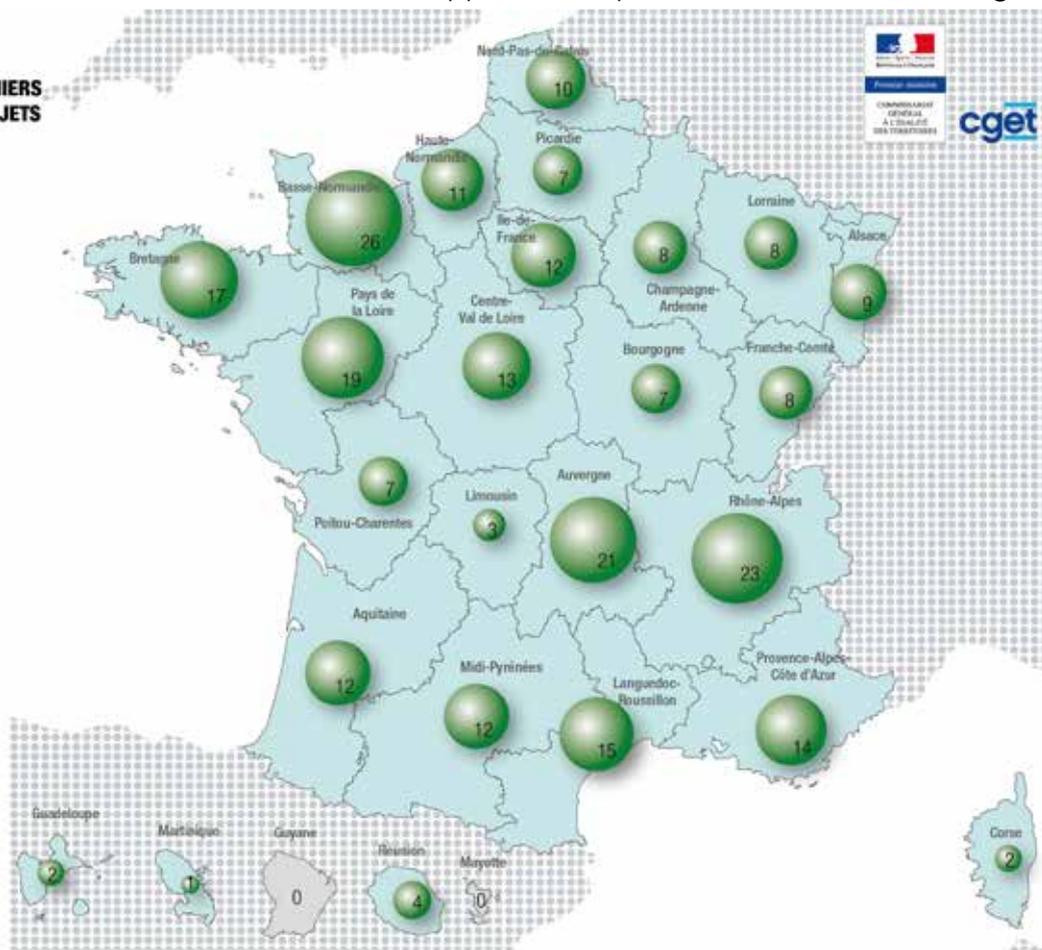
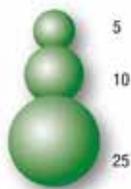
Au cours des douze premiers mois, 271 projets ont été recensés. Ont été décidés :

- la mise en place d'un comité national biogaz qui a vocation à être, dans la durée, un lieu d'écoute et d'échange avec les acteurs concernés, notamment les agriculteurs ;
- la revalorisation, par un arrêté soumis à la Commission de régulation de l'énergie fin juillet, du tarif de rachat de l'électricité produite par la méthanisation. L'arrêté sera publié avant la fin du mois de septembre ;
- la généralisation, dans la loi de transition énergétique, du permis unique pour la méthanisation ;
- la mise en place, par l'Ademe, des avances remboursables pour aider au financement des nouveaux projets – notamment agricoles – de méthanisation. Plusieurs projets seront ainsi soutenus avant la fin de l'année ;
- la mise en place, avec le ministre de l'Industrie, d'un groupe de travail « industrie de la méthanisation », pour mettre en réseau les acteurs et développer les savoir-faire ;
- le renforcement des obligations de tri et de valorisation des déchets organiques dans la loi transition énergétique, ce qui contribuera à sécuriser les plans d'approvisionnement des méthaniseurs ;
- le lancement, à l'automne, d'un appel d'offres portant notamment sur le biogaz.

### RÉPARTITION RÉGIONALE DES 262 PREMIERS PROJETS RECENSÉS PAR L'APPEL À PROJETS POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX MÉTHANISERS EN FRANCE

EN AOÛT 2015

Nombre de projets recensés par l'appel à projets pour l'installation de nouveaux méthaniseurs en France (par région)



## AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE

### MESURE **36** Elaborer une directive nationale d'orientation relative à l'ingénierie d'État

Une directive nationale d'orientation relative à l'ingénierie d'État sera élaborée pour améliorer la connaissance des différents dispositifs existants et leur articulation.



#### OÙ EN EST-ON ?

Le projet de directive sera mis en consultation auprès des associations d'élus en vue de la diffusion cet automne de la directive auprès des services de l'État et des acteurs locaux de l'ingénierie.

### MESURE **37** « Aider » (Appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural) : un dispositif d'appui pour les projets des élus

Ce dispositif d'appui, piloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) avec les corps d'inspection et articulé avec les acteurs locaux et les pôles d'expertises nationaux, pourra intervenir pour des diagnostics, l'élaboration de stratégies territoriales, la préparation de candidatures à des appels à projets ou encore le soutien à la mutualisation ou à l'organisation de capacités d'ingénierie.



#### OÙ EN EST-ON ?

3 sites expérimentaux ont été sélectionnés : 2 intercommunalités en Ariège, une commune en Lozère et le département de la Nièvre. Des équipes composées de membres des inspections (CGEDD, CGAER, CGEFI) sont en place depuis fin août.

## LA DIFFUSION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**MESURE 38** Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique

A l'initiative des ministères en charge de l'Économie sociale et solidaire (ESS), de l'Égalité des territoires, de la Ville et de la Caisse des dépôts, associant l'ensemble des financeurs, nationaux et régionaux ainsi que les acteurs de l'ESS, un deuxième appel à projets sera lancé fin mars. Il aura pour objet de poursuivre et d'encourager l'essaimage de la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) sur l'ensemble du territoire national.



## OÙ EN EST-ON ?

Un deuxième appel à projets, doté d'environ 3 millions d'euros, a été lancé en avril et plus de 125 projets ont été reçus fin juin. Les ministères co-financeurs de cet appel à projets annonceront début octobre la liste des lauréats.

## « ENTREPRENDRE AU FÉMININ » DANS LES TERRITOIRES RURAUX

**MESURE 39** Atteindre l'objectif de 40 % de femmes parmi les créateurs d'entreprise en milieu rural

Trois axes sont retenus pour atteindre cet objectif :

- Sensibiliser et informer les femmes sur l'emploi dans la filière agricole ;
- Renforcer l'accompagnement des créatrices d'entreprise en milieu rural ;
- Faciliter l'accès des créatrices d'entreprise au dispositif de Fonds de prêts d'honneur.



## OÙ EN EST-ON ?

Une annexe spécifique au guide sur l'entrepreneuriat féminin sera créée pour les femmes entrepreneures en milieu rural, courant 2016. Dans le cadre de la réforme du Fonds de garantie pour l'entrepreneuriat féminin et l'insertion (FOGEFI), la nouvelle configuration du Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) identifiera les besoins des femmes en zones rurales. La sensibilisation à l'entrepreneuriat des jeunes filles et des femmes dans le système éducatif et l'enseignement supérieur agricole, sera accentuée, lors de la semaine dédiée, du 7 au 12 mars 2016. La signature de convention avec des acteurs bancaires tels que BPCE, BNP Paribas et La Poste permettra de mieux référencer ce dispositif au sein de chaque agence bancaire et de répondre à leurs besoins au niveau local.

## LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES

MESURE

**40**

### Simplifier l'accès des commerçants et artisans au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

La loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE) réforme le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) en remplaçant un dispositif qui fonctionnait selon une logique de guichet par un nouveau dispositif qui permet la sélection des meilleurs projets en matière de soutien au commerce et à l'artisanat de proximité et la prise en compte des ressources disponibles au moment de la sélection.



#### OÙ EN EST-ON ?

Suite à la parution du décret n° 2015-542 du 15 mai 2015, le cahier des charges de l'appel à projets Fisac 2015 a été diffusé le 28 mai 2015.

Date limite de dépôt des dossiers en Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) :

- 30 octobre 2015 pour les opérations individuelles ;
- 29 janvier 2016 pour les opérations collectives.

MESURE

**41**

### Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale

Afin de donner aux élus des outils pour favoriser la diversité des commerces dans les territoires - notamment les plus fragiles -, un décret d'application de la loi pour l'artisanat, le commerce et les très petites entreprises (dite loi ACTPE) sera publié. Il offre aux communes, grâce au contrat de revitalisation commerciale (CRC), la possibilité de déléguer le droit de préemption pour qu'un opérateur de type société d'économie mixte (SEM) ou une intercommunalité assure l'acquisition et la gestion des Fonds acquis. Par ailleurs, le délai dont dispose la commune pour trouver un repreneur du Fonds de commerce est allongé de 2 à 3 ans, à condition de le placer en location-gérance.



#### OÙ EN EST-ON ?

Le décret 2015-815 du 3 juillet 2015 définit la procédure d'attribution des contrats de revitalisation commerciale. Les communes peuvent donc dès à présent engager des expérimentations.

Priorité 3

ASSURER LA MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

LE RÉSEAU DE BOURGS-CENTRES ET DE VILLES MOYENNES  
POUR L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

MESURE  
**42**

Engager une démarche partenariale  
en mobilisant l'ensemble des leviers de  
développement pour les bourgs centres

Une expérimentation de revitalisation des centres de bourgs de moins de 10 000 habitants est actuellement menée pour 6 ans, dans toutes les régions, avec 54 communes et leur intercommunalité lauréates de « l'appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs ». Plus globalement, une politique à destination des bourgs et villes moyennes exerçant des fonctions de centralité dans leur bassin de vie doit être engagée pour assurer leur dynamisme.



OÙ EN EST-ON ?

Sur la base d'un projet de territoire, l'État souhaite apporter son soutien à l'ingénierie et à l'investissement dans différents domaines d'intervention (logement, équipements, activité commerciale, services à la population et aux entreprises, tourisme, culture, patrimoine...). Les volets territoriaux de certains contrats de plan État-région comportent déjà des crédits sur cette thématique : environ 400 millions d'euros.

*Voir annonce dans la partie*

« **Les nouvelles mesures pour les territoires ruraux** ».

## LA QUALITÉ DE L'URBANISME DANS LES TERRITOIRES RURAUX

MESURE

43

### Coproduire avec les élus et les professionnels un urbanisme adapté aux ruralités et au périurbain

Le Gouvernement s'engage dans une démarche globale pour co-construire avec les élus un urbanisme spécifique aux ruralités, économe en ressource foncière, reposant sur un modèle écologique et économique viable, favorisant l'accessibilité des services et la valorisation de l'activité et du patrimoine.

Un groupe de travail pluridisciplinaire sera constitué au printemps 2015 pour travailler sur la prise en compte de la ruralité dans les documents de planification, les procédures d'urbanisme, ou les normes de construction.



#### OÙ EN EST-ON ?

Sylvia Pinel a missionné, en juillet, Frédéric Bonnet, architecte et lauréat du Grand Prix de l'urbanisme 2014, pour diriger cette réflexion avec l'appui d'un groupe d'experts (architectes, opérateur immobilier, sociologue, ingénieur, etc.). Cette mission donnera lieu à la remise d'un rapport en octobre. Les contributions doivent permettre d'identifier des propositions d'actions visant à améliorer l'ingénierie urbaine et territoriale en faveur des espaces ruraux et périurbains, en particulier pour répondre aux défis d'accès aux services et équipements, à la requalification de centres villes ou bourgs dégradés, à la valorisation des paysages et à l'amélioration du cadre de vie.

Parallèlement, un travail de réflexion plus globale consacrée aux espaces périurbains a été confié par le Premier ministre au Commissariat général à l'égalité des territoires. Celui-ci s'appuiera sur les conclusions de la mission Bonnet et mènera des analyses complémentaires dans des délais très brefs (analyse géographique, enquête auprès de la population, entretiens et ateliers stratégiques avec les différentes parties prenantes, etc). Ces travaux doivent consolider les politiques d'égalité des territoires en faveur des espaces périurbains et de leur population, et déboucher sur de nouvelles propositions d'actions concrètes.

## VERS DES COOPÉRATIONS VILLE-CAMPAGNE

MESURE  
**44**

### Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires

L'expérimentation, pilotée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), a été engagée avec les territoires suivants :

- Métropole de Lyon et Pays d'Aurillac ;
- Métropole de Brest et Pays Centre-ouest Bretagne ;
- Espace métropolitain toulousain et territoires pyrénéens ;
- Communauté urbaine de Le Creusot – Montceau les Mines et Parc naturel régional du Morvan.

Une extension de ces contrats à d'autres territoires volontaires sera ensuite proposée, dans le cadre de la clause de revoyure des CPER fin 2016.



#### OÙ EN EST-ON ?

Avec chaque binôme territorial, le CGET a engagé la préparation de ces coopérations en liaison avec les services déconcentrés de l'État. Des protocoles d'intention définissant l'engagement réciproque de chaque territoire sont en cours de rédaction. Par ailleurs, un groupe de travail national avec les associations d'élus va être constitué afin d'envisager la mise en place de ces coopérations à l'échelle nationale après la phase expérimentale.

Dans l'esprit de cette démarche, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la communauté urbaine de Nancy, la ville de Nancy et les intercommunalités préfigurent depuis le 9 septembre 2015 une nouvelle organisation territoriale du sud de la Meurthe-et-Moselle, au service de la solidarité entre les territoires.

## DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LES TERRITOIRES DE MONTAGNE

## MESURE 45 Ouvrir le chantier d'un acte II de la Loi Montagne

Face aux changements climatiques et aux évolutions des modes de vie, le Gouvernement partage la conviction qu'il est nécessaire d'élaborer un acte II de la loi Montagne, permettant à ces territoires de répondre aux défis de demain.

Une mission a été confiée par le Premier ministre à deux députées, Mme Bernadette Laclais et Mme Annie Genevard, avec pour objectif de faire des propositions concrètes et opérationnelles qui seront présentées et débattues lors du Conseil national de la montagne (CNM).



## OÙ EN EST-ON ?

Le Premier ministre Manuel Valls s'est vu remettre, le jeudi 3 septembre, le rapport parlementaire « Un Acte II de la Loi Montagne, pour un pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne ». Ce rapport sera présenté lors du Conseil national de la montagne présidé par le Premier ministre le 25 septembre 2015 à Chamonix. À cette occasion, le Gouvernement présentera sa feuille de route sur la base des mesures phares de ce rapport.

LES ESPACES RURAUX EN OUTRE-MER :  
UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION DES DISPOSITIFS

## MESURE 46 Assurer un rééquilibrage territorial en faveur des espaces ruraux et de la revitalisation des bourgs-centres en outre-mer

Dans les départements et régions d'outre-mer, l'État accompagne le développement des zones rurales par ses dispositifs nationaux qui viennent en complément du Fonds européen de développement rural (FEADER) via :

- les CPER 2015-2020 ;
- la déclinaison adaptée du présent plan d'actions, au regard des enjeux spécifiques en matière d'accessibilité, d'attractivité et de développement équilibré.



## OÙ EN EST-ON ?

Outre-mer, la mise en œuvre des mesures du comité interministériel aux ruralités (CIR du 13 mars 2015) a principalement été intégrée dans les CPER 2015-2020. En Martinique et en Guyane, un axe du CPER est consacré à la politique de revitalisation des centres-villes anciens et des bourgs.

À La Réunion, une partie est consacrée à l'aménagement des hauts (répondre aux besoins des populations rurales et des visiteurs, en termes d'habitat, d'accès aux services et d'infrastructures).

En Guadeloupe, les négociations avec le conseil régional ont permis d'inscrire le soutien aux zones rurales du territoire comme une priorité du contrat.

Le CPER 2015-2020 ambitionne de lutter contre les déserts médicaux en soutenant la création de maisons de santé pluridisciplinaires, objectif prioritaire du CIR, en mobilisant des crédits du Ministère des Outre-mer complétés par la Région.

Le centre-bourg de Dzoumogné a été retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs.

Les communes de l'île de Mayotte ont engagé une démarche de lutte contre l'habitat indigne.

## RÉDUIRE LES ÉCARTS DE DOTATION INJUSTIFIÉS ENTRE LES TERRITOIRES

Le Gouvernement conduira, dans le projet de loi de finances pour 2016, une réforme des concours de l'État aux communes et intercommunalités. Cette réforme poursuivra des objectifs de justice et de transparence.

Il sera procédé à une analyse de la pertinence des critères d'éligibilité et de répartition aujourd'hui utilisés au regard du niveau de ressources et de charges des territoires pour prendre en compte, si nécessaire, de nouveaux critères.

Une mission parlementaire a été confiée en janvier dernier par le Premier ministre à Mme Christine Pirès-Beaune, députée, et à M. Jean Germain, sénateur.



### OÙ EN EST-ON ?

Le lancement de la réforme a été officialisé lors du dialogue national des territoires le 17 février dernier. La mission parlementaire a présenté ses premières conclusions puis ses orientations devant le comité des finances locales. 7 séances de travail du comité des finances locales se sont tenues, ainsi qu'une séance de restitution devant le dialogue national des territoires (15 juillet) et le comité des finances locales (16 juillet).

Le rapport parlementaire « Pour une dotation globale de fonctionnement équitable et transparente : osons la réforme » a été remis le 24 juillet dernier au Premier ministre. À cette occasion, Manuel Valls a indiqué que « les travaux se poursuivront à la rentrée afin que la réforme soit intégrée dans le projet de loi de finances pour 2016. »

*Voir annonce dans la partie*

« **Les nouvelles mesures pour les territoires ruraux** ».

## > Mobiliser les contrats de plan État-Région et les fonds européens pour le développement local



La nouvelle génération de contrats de plan État-Région (CPER), lancée par le Gouvernement à l'été 2013, vise à répondre aux défis des territoires et à relancer l'investissement public local sur la période 2015-2020.

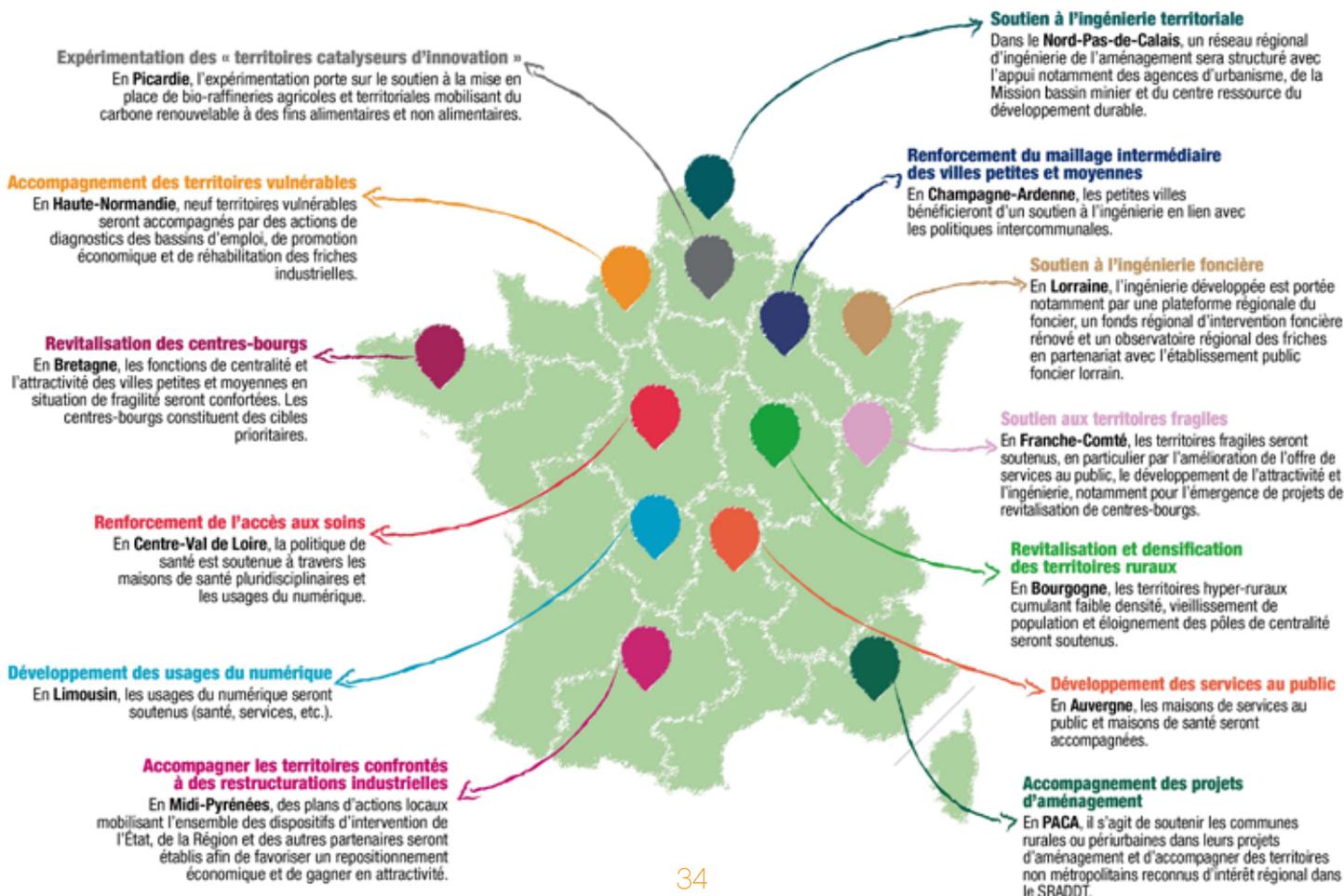
L'État mobilisera, dans ce cadre, 12,5 milliards d'euros, auxquels viendront s'ajouter 15 milliards d'euros apportés par les régions, soit un effort collectif à 28 milliards d'euros. La revitalisation des territoires est au cœur des interventions du volet territorial des CPER.

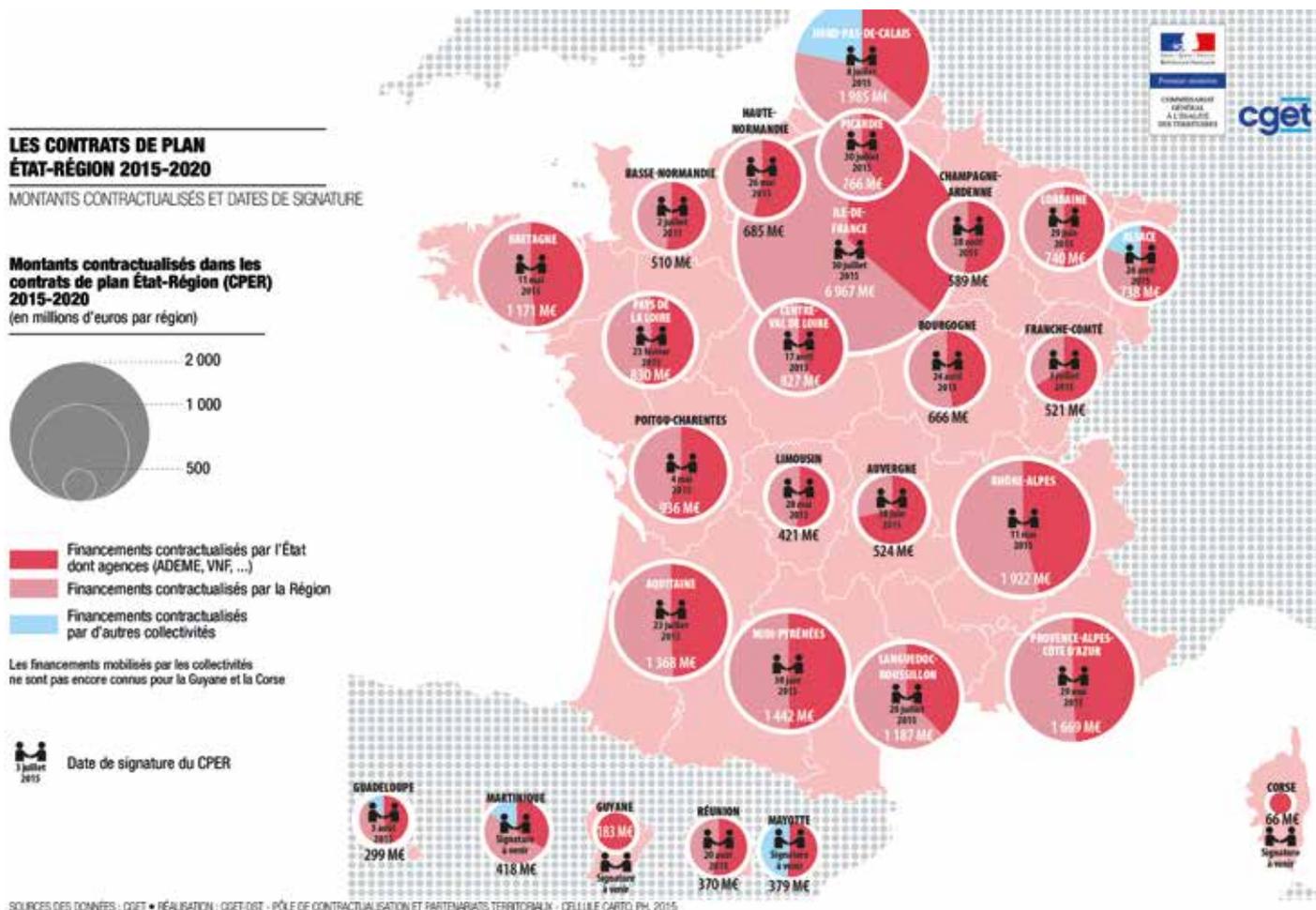
Ce volet est le cadre privilégié de l'articulation entre les politiques territoriales portées par l'État et les conseils régionaux et permet un effet de levier avec d'autres engagements contractuels territorialisés. Il contribue :

- au développement des territoires vulnérables en mutation ;
- à l'appui des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- à l'accompagnement des territoires ruraux et périurbains ;
- au renforcement des fonctions de centralité des villes petites et moyennes ;
- à l'amélioration de l'offre et de l'accessibilité des services au public ;
- à l'appui à l'ingénierie territoriale, en particulier pour les territoires les moins dotés ;
- au développement des liens entre territoires urbains et ruraux.

**L'ÉTAT CONTRACTUALISE 1,9 MILLIARD D'EUROS ET LES RÉGIONS 2 MILLIARDS.**

### PROJETS ISSUS DES VOILETS TERRITORIAUX BÉNÉFICIAINT AUX TERRITOIRES RURAUX





### Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) mobilisable pour des projets à destination des habitants et au service de l'attractivité des territoires dans toutes les régions

Hormis les crédits du Fonds européen de développement régional (Feder) et du Fonds social européen (FSE), en France, pour la période 2015-2020, 10 % du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) seront consacrés au développement rural (hors agriculture) dans le cadre des programmes de développement rural régionaux (PDR) gérés par les Régions.

Ce soutien sera apporté en particulier par :

- le dispositif de développement local Leader auquel plus de 683 millions d'euros seront consacrés (contre 300 millions d'euros pour la période 2007-2013) pour l'ensemble des régions françaises ;
- la mesure n°7 des PDR qui soutient le développement de la mobilité en zone rurale, l'accès des services aux publics, les infrastructures à haut débit, les énergies renouvelables, le développement touristique et la mise en valeur du patrimoine... Au total, plus de 644 millions d'euros sont dédiés à cette mesure.



ANNEXES

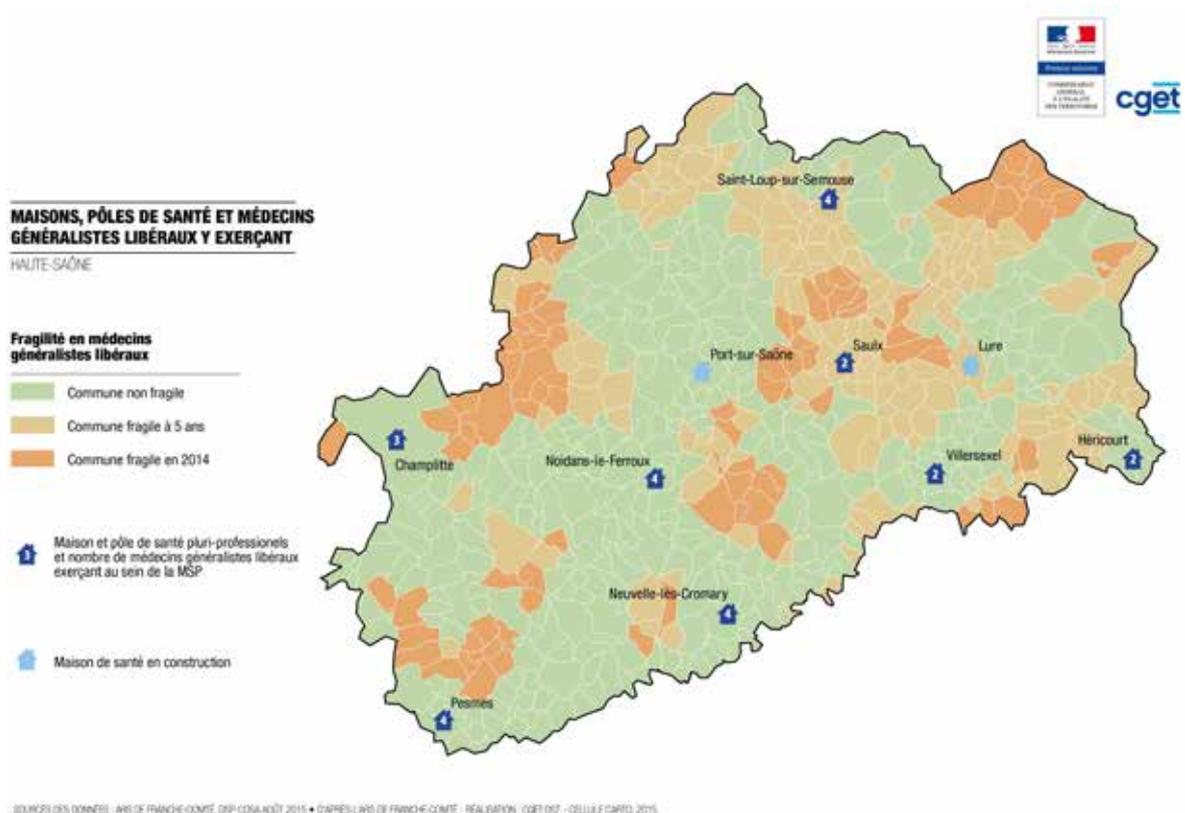
ILLUSTRATION DES MESURES  
POUR LA HAUTE-SAÔNE



## Mesure n°1 : 5 maisons de santé supplémentaires depuis 2012 et 2 à réaliser d'ici 2016

La Haute-Saône compte 8 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), dont 5 créées depuis 2012. 25 médecins généralistes y exercent leurs fonctions.

Deux projets de maisons de santé sont actuellement à l'étude, dans les communes de Beaujeu et Pusey. Ces dossiers sont éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre du développement de l'accessibilité aux services.



## Mesure n°2 : Faciliter l'installation des jeunes médecins

Quatre jeunes médecins exercent en Haute-Saône dans le cadre d'un contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG) ou à la suite de la signature d'un contrat d'engagement de service public (CESP).

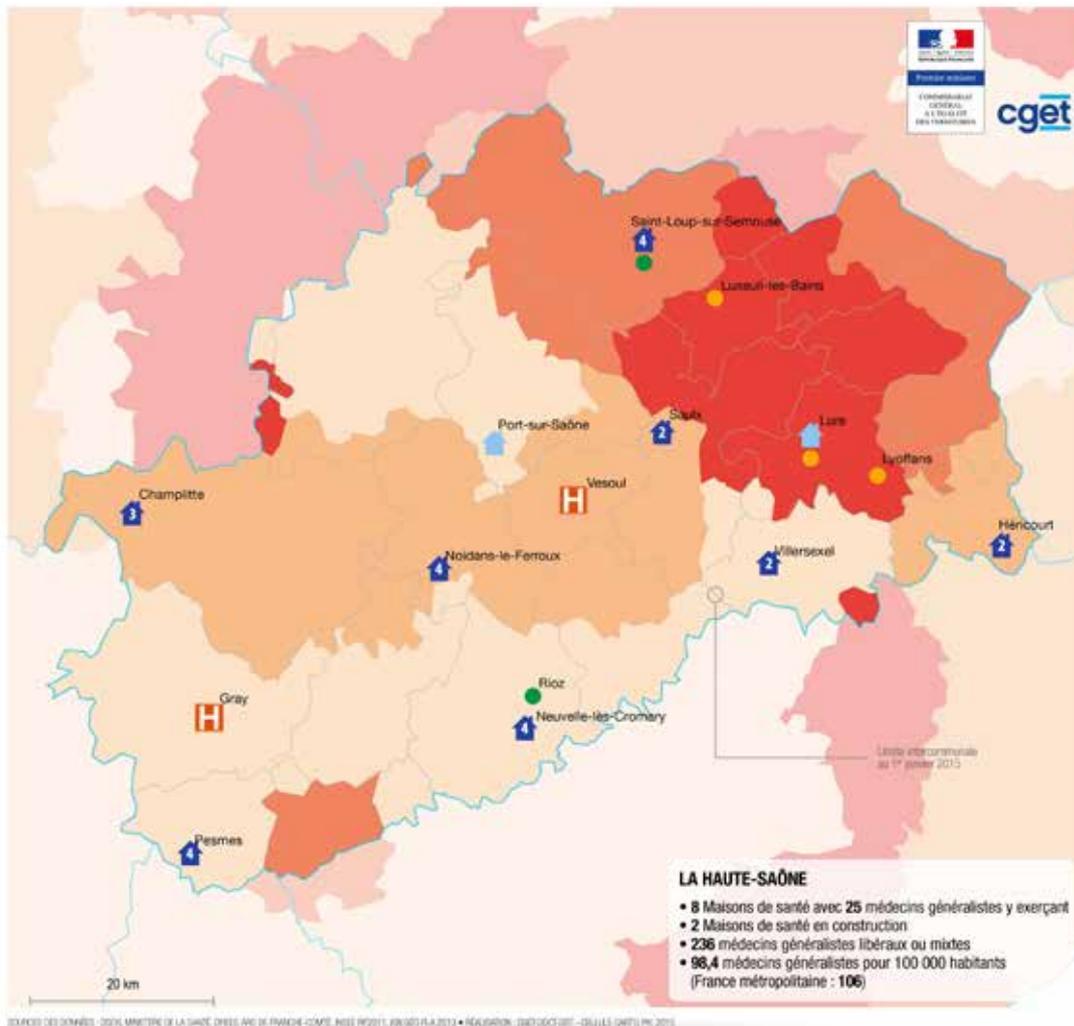
En parallèle, d'autres dispositifs sont déployés pour attirer les étudiants sur le territoire :

- une bourse et un accompagnement privilégié par 5 médecins volontaires pour les futurs médecins qui s'installeront sur le territoire ;
- le financement de post-internat pris en charge par le centre hospitalier régional universitaire de Besançon et les hôpitaux de la région, pour l'année 2015/2016.

### Mesure n°3 : Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux

Les centres hospitaliers et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) se sont mobilisés pour expérimenter la télémédecine en dermatologie et en psychiatrie.

1 000 patients résidant dans 11 Ehpad - dont celui de Saint-Loup-sur-Semouse – et souffrant de maladies dermatologiques pourront ainsi être pris en charge sur leur lieu de vie. Les premières télé-expertises pourraient avoir lieu avant la fin de l'année 2015.



## LE SOUTIEN AUX SERVICES DE SANTÉ EN HAUTE-SAÔNE

### Part des médecins généralistes libéraux de plus de 55 ans (en % par bassin de vie)



Moyenne départementale = 53 %  
Moyenne régionale = 45 %  
Moyenne France métropolitaine = 46 %

### Dispositifs favorisant l'installation des jeunes médecins

- Maison de santé ouverte et nombre de médecins généralistes libéraux y exerçant
- Maison de santé en construction
- Site d'exercice de jeunes médecins ayant bénéficié d'un contrat d'engagement de service public (CESP)
- Site d'exercice de médecins ayant signé un contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG)

### Dispositif d'amélioration d'accès aux soins dans les territoires isolés

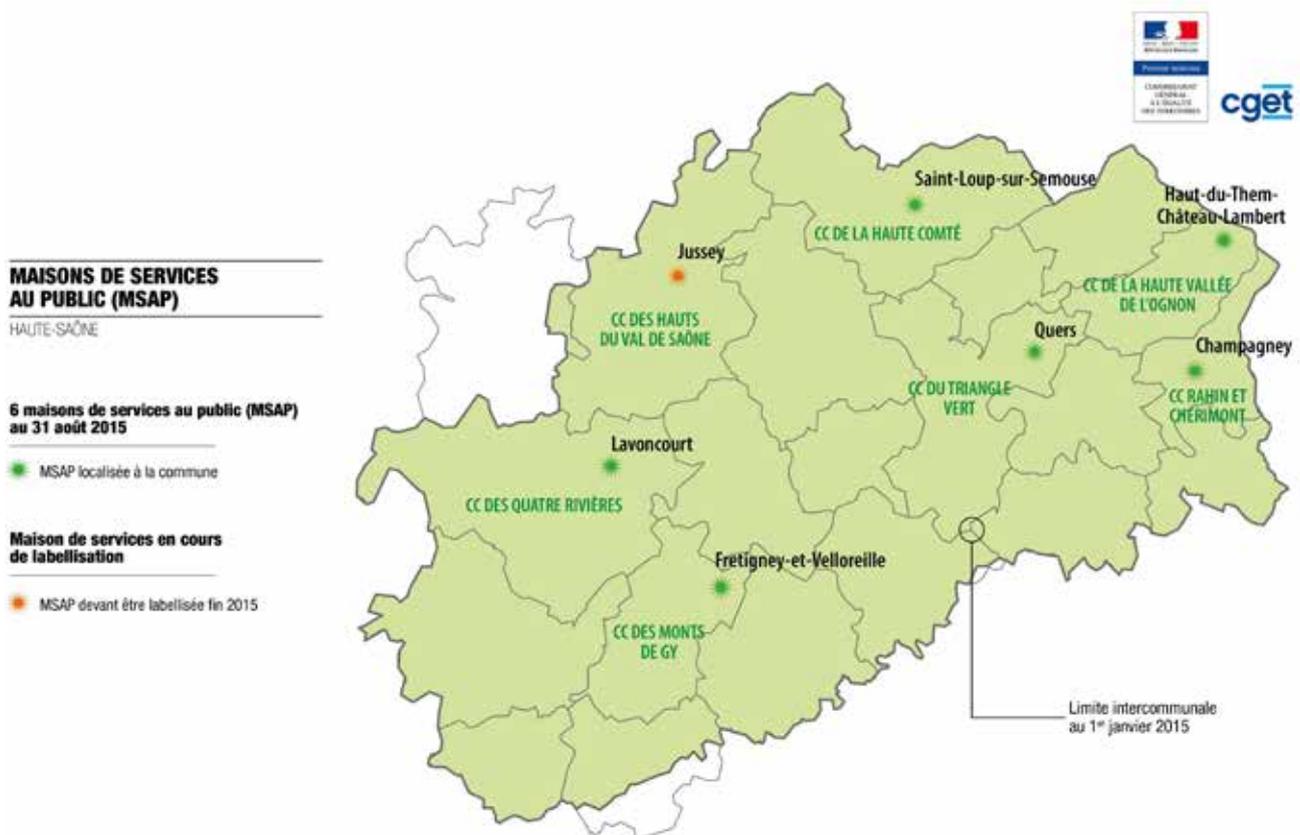
- Hopitaux de proximité bénéficiant d'une aide pour activité isolée

## Mesure n°6 : 6 maisons de services au public (MSAP) créées, 1 en cours de labellisation

Cette année, 6 MSAP (anciennement relais de services publics RSP), qui accueillent près de 20 000 visiteurs, ont perçu 85 500 euros de subventions. Objectif en 2015 : Étendre l'offre de service des RPS pour attirer de nouveaux usages.

### Zoom sur la MSAP de Lavoncourt (350 habitants)

Elle regroupe dans un même bâtiment une offre de services publics et une offre de soins de ville. Des permanences physiques ainsi que l'ouverture prochaine d'une visio-borne complètent la gamme de services proposés (La Poste, assistante sociale, mission locale, services juridiques).



SOURCES DES DONNÉES : CGET 2015, IGN QSD PLA 2013 • RÉALISATION : CRET CDT - CELLULE CARTO.PH. 2015

## Mesure n°9 : 610 élèves et 110 enseignants bénéficient du programme « Collèges connectés »

En subventionnant ce programme à hauteur de 156 540 € en 2015, l'État a appuyé significativement l'action engagée par le Conseil départemental de la Haute-Saône. Les élèves de 4 collèges du département - dont ceux de l'établissement de Saint-Loup-sur-Semouse - sont dotés de tablettes et de ressources pédagogiques numériques, à compter de leur entrée en 5<sup>e</sup>. Dès la rentrée 2017, ce dispositif sera étendu aux élèves de 6<sup>e</sup>.

### Mesure n°11 : 94 % des écoles intégrées dans un projet éducatif territorial (PETD)

À la rentrée 2015, 233 écoles du département (soit 94 % des écoles du territoire) avaient signé un PETD. Les maires engagés dans cette démarche ont pu bénéficier d'un groupe d'appui départemental, composé des référents de la direction départementale de la cohésion sociale (et de la protection des populations) et de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

### Mesure n°12 : Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire

Le pôle d'excellence rurale (PER), dédié à la pratique musicale, porté par les 318 communes du Pays des Vosges Saônoises et du Pays de Vesoul-Val de Saône, a permis l'ouverture de la salle de concert Echosystem à Scey-sur-Saône. Cette infrastructure a ouvert ses portes en octobre 2014 dans une ancienne friche industrielle. Le tissu associatif local et les services de l'Éducation nationale sont largement impliqués dans le fonctionnement et la valorisation de cette structure (promotion d'événements culturels valorisant les artistes locaux, échange entre écoles artistes et associations etc.).

D'autres projets ont été développés et concernent la médiathèque (la DRAC apporte son appui à leur création dans 8 des 20 communautés de communes), le soutien à l'accès culturel pour tous, ou l'aide au maintien et à la valorisation des musées existants sur les territoires.

### Mesure n°15 : Extension de la véloroute européenne « Charles le Téméraire »

L'aménagement de cette véloroute constitue l'axe structurant d'un réseau de pistes cyclables de plus en plus développé.

La véloroute s'étend sur 850 km de la Belgique à la Bourgogne. Son aménagement en Haute-Saône s'opérera en 4 phases entre 2014 et 2020, pour tracer, baliser et sécuriser la piste cyclable sur le chemin de halage des rives de la Saône. La section aménagée en 2014 s'étend sur environ 4 km pour un coût total de 440 000 € (auquel participe l'État). La création d'une mission spécifique « vélo et sports de nature » par le Conseil départemental a amélioré le suivi du projet.

## Mesure n°19 : Consolider et promouvoir le volontariat sapeur-pompier

Le Plan d'action pour le volontariat, cosigné par l'État, le département et les élus locaux en décembre 2014, est activement mis en œuvre.

La Haute-Saône regroupe plus de 1 700 sapeurs-pompiers volontaires qui réalisent 80 % des interventions. Pour pérenniser cette place prépondérante du volontariat, le Département développe des dispositifs cohérents à destination des jeunes :

- 110 adolescents sont inscrits à la formation Jeunes Sapeurs-pompiers à la rentrée 2015 (soit 15 de plus qu'en 2014).
- L'accueil de 21 volontaires en Service civique depuis 2011 (dont 4 arrivés en 2015) au sein du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

## Mesure n°20 : 104 millions d'euros pour accélérer le raccordement au très haut débit

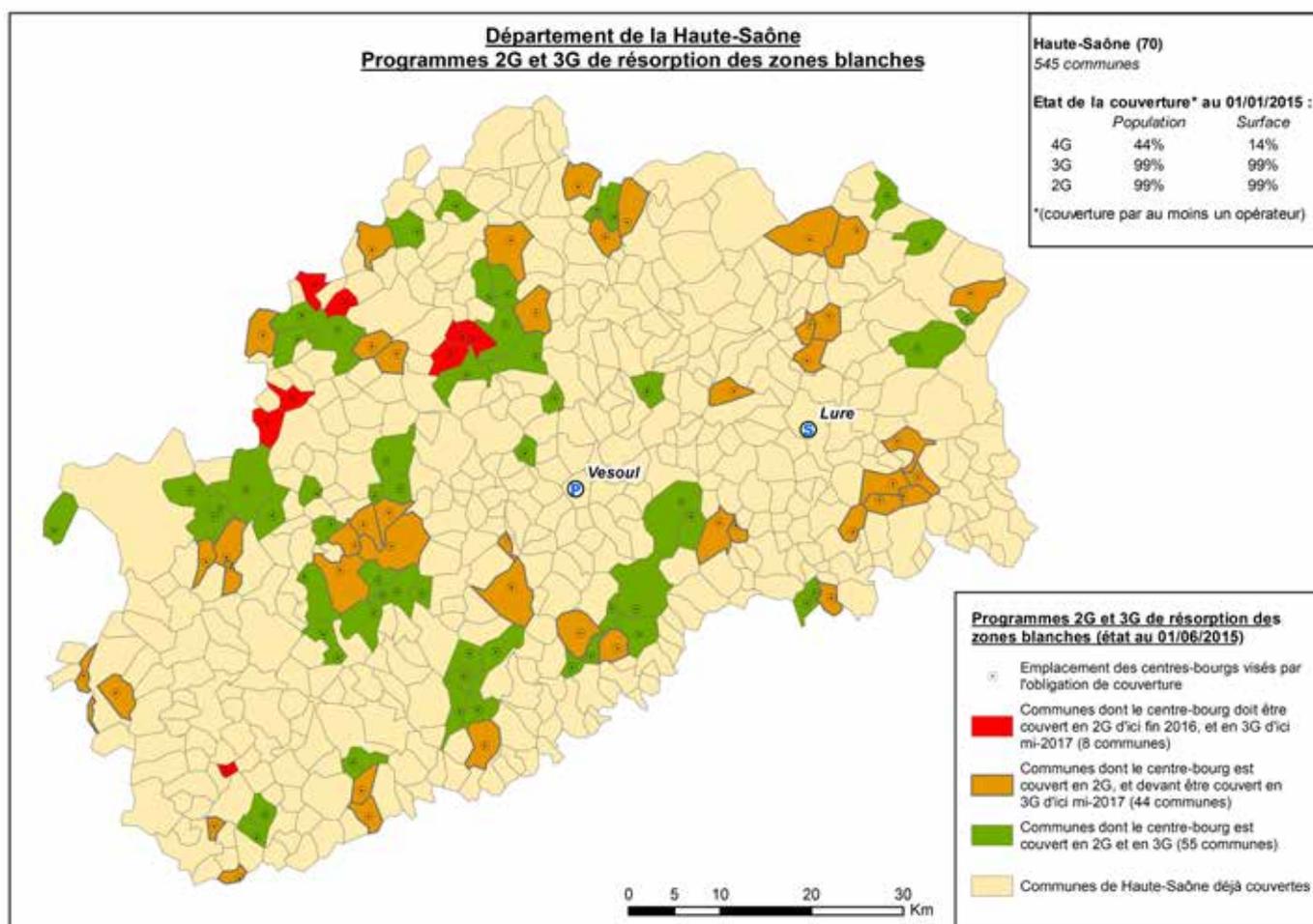
Venant en renfort du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) adopté en novembre 2011 par le Conseil général, le projet France Très Haut Débit de la Haute-Saône prévoit le déploiement de 50 km de fibre optique pour compléter les réseaux de collecte existants, soit un investissement public de 104 millions euros.

Le réseau existant est par ailleurs modernisé et 217 opérations de montée en débit sont réalisées. Ces opérations conjuguées avec l'amélioration du réseau cuivre permettront de proposer le très haut débit fixe (>30 Mbit/s) à plus de 65 500 foyers ou entreprises.

Le pays de Lure, le pays Riolois, le secteur des Mille Étangs et celui des Quatre-Rivières seront desservis fin 2015, puis les Hauts du Val-de-Saône, le pays de Luxeuil et les Monts-de-Gy au premier trimestre 2016.

## Mesure n°21 : 8 centres-bourgs à couvrir en téléphonie mobile avant fin 2016

En Haute-Saône, 8 centres-bourgs situés en zone blanche seront couverts en téléphonie mobile, et 52 centres-bourgs accéderont à l'internet mobile, d'ici fin 2016 ou au plus tard six mois après la mise à disposition des infrastructures d'accueil par les collectivités territoriales. Par ailleurs, 55 centres-bourgs sont déjà couverts en Internet mobile (3G) et 52 autres en téléphonie mobile (ils seront équipés en 3G ou 4G d'ici mi-2017).



## Mesure n°25 : Depuis la rentrée 2015, tous les collèges de la Haute-Saône participent au programme « Cantines 70 : mangeons local et bio »

Ce programme s'appuie sur la plateforme informatique agrilocal70.fr, qui localise les fournisseurs les plus proches et les associe aux acheteurs publics ayant une mission de restauration collective.

Lancé en 2014, le dispositif associait 8 collèges et 35 fournisseurs locaux. À la rentrée 2015, 25 nouveaux collèges ont rejoint le programme. Le conseil départemental a proposé une collaboration avec l'ensemble des responsables de la restauration collective par le biais de la plate-forme.

## Mesure n°29 : Promotion des sites touristiques

Le développement touristique des territoires fait l'objet de projets contractualisés en Haute-Saône. Ses acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre du contrat de destination Massif des Vosges, conclu en 2014 avec le soutien de la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et de la ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité. Il a pour objectif d'accroître le nombre de nuitées touristiques de 10 % pour les visiteurs français et de 15 % pour les clientèles étrangères, afin de favoriser la création et le maintien des emplois locaux.

Dans le cadre d'un contrat de station, Luxeuil, ville thermale, projette la création d'un centre d'interprétation et d'animation du patrimoine (3,6 M €) et le développement d'équipements de bien-être.

## Mesure n° 33 : 159 communes rurales éligibles au prêt à taux zéro pour favoriser l'accès social à la propriété

Sur 6 000 communes sélectionnées en France par arrêté ministériel applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, 159 sont localisées en Franche-Comté, dont Giromagny et Salins-les-Bains, par ailleurs lauréats franc-comtois de l'appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs.

## Volet Territorial du CPER Franche-Comté

Soutien aux territoires fragiles en Franche-Comté :

En Franche-Comté, 5 niveaux de fragilité des bassins de vie ont été recensés par l'Insee. Grâce à la mobilisation des crédits du Fonds national d'aménagement et développement du territoire (FNADT) (12 millions) – éventuellement complétée par le Conseil régional -, l'État interviendra prioritairement sur les territoires les plus fragiles, en appui aux dispositifs de la politique territoriale du Conseil régional, dont notamment :

- l'amélioration de l'offre de services au public ;
- l'attractivité ;
- l'ingénierie.

## CONTACT PRESSE

---

**Premier ministre**  
01 42 75 50 78/79  
[communication@pm.gouv.fr](mailto:communication@pm.gouv.fr)